Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
034-213401466-20250929-612025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2025
Affichage : 06/10/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 61/2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Munic 7
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 21

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2025
DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt–cinq et le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme BAFFALIE – M. PELLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme SALGUES – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme MONGRAIN – M. CARNUS – M. GOUASMI – M. TINEL – M. CHAZALLET
REPRÉSENTÉS :
Mme BERARDI est représentée par M. PELLET
Mme DOZ est représentée par Mme MARIN-CHARPENTIER
M. GRANDGONNET est représentée par M. CANNAT
ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY – Mme RAYNAL
SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ALP - ALSH ESPACE JEUNES
Rapporteur : Mme MOUSSU Johanna

Madame MOUSSU rappelle que la commune met en place un service public d'accueil de loisirs périscolaire (ALP) au sein des écoles communales. Ce service est destiné aux familles et a pour objectif d'assurer la prise en charge éducative des enfants avant et/ou après le temps scolaire quotidien.

Le service ALP comprend :
- L'accueil du matin,
- L'accueil du midi (cantine),
- L'accueil du soir.

Le service ALSH ados organise les temps extrascolaires des jeunes de 10 à 17 ans.

Dans le cadre de cette nouvelle rentrée scolaire, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions du service et d'actualiser le règlement intérieur de la structure.

Évolutions pour la rentrée scolaire 2025/2026
Le règlement intérieur a été mis à jour sur les points suivants :
- Suppression des numéros de téléphone non utiles
- Mise à jour des effectifs agréés de l'école élémentaire (passage de 266 à 252 avec le départ des enfants de maternelle)
- Mise à jour des horaires de l'ALP de l'école élémentaire Gustave Courbet
- Intégration du logo de la CAF et du partenariat financier au fonctionnement de la structure
- Prise en considération de la confection des repas sur la cuisine de production à l'école maternelle pour les enfants de l'établissement. Ces repas sont préparés par un chef cuisinier et son équipe.
- Intégration dans la procédure de sanction des comportements qui portent atteinte à l'intégrité d'une personne

Ce règlement est remis à chaque parent d'élève et responsable légal, afin qu'il puisse prendre connaissance des modalités de fonctionnement, des règles de vie, et des responsabilités liées à l'inscription et à la fréquentation des structures communales d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de madame Moussu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce projet de règlement intérieur modifié.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY

Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT